

## Génocide au Rwanda : la justice donne raison à l'armée française

Radio France, 11 décembre 2024 La France a-t-elle une part de responsabilité dans le génocide au Rwanda ? Non, répond la justice qui écarte les accusations de "complicité de génocide" contre l'armée française. Plusieurs associations dénoncent la passivité des soldats français de l'opération Turquoise en 1994. Il y a trente ans au Rwanda, plus de 800 000 personnes étaient exterminées à l'instigation du gouvernement hutu de l'époque. Principale victime du génocide, la minorité tutsi de ce petit pays d'Afrique centrale. La France de François Mitterrand avait alors lancé l'opération Turquoise, une opération militaro-humanitaire pour mettre fin aux tueries. Trente ans plus tard, l'armée française reste accusée d'avoir laissé faire certains massacres. Des accusations que la justice française vient de rejeter.

La cour d'appel de Paris a en effet confirmé ce mercredi le non-lieu dans l'enquête sur le rôle des soldats français à Bisesero dans l'ouest du Rwanda. Fin juin 1994, des centaines de civils tutsi réfugiés dans les collines avaient été massacrés par les génocidaires hutu. Les associations Survie et Ibuka, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et six rescapés du massacre accusent l'opération Turquoise d'avoir abandonné ces civils. Elles ont porté plainte pour "complicité de génocide". En 2021, la commission présidée par l'historien Vincent Duclert avait pointé "l'échec profond" de la France lors de ces massacres. Il n'y a pas eu complicité de génocide, répond la cour d'appel de Paris qui a donc confirmé l'abandon des poursuites contre les cinq militaires visés dans la procédure. Cinq hauts gradés qui n'ont jamais été mis en examen. Mathieu Laurent était à l'audience. Maître Patrick Baudouin, l'avocat de la FIDH, était l'invité de notre journal de 12h30. Et pour lui, ces massacres de Bisesero relèvent d'une "chape d'impunité judiciaire" qui permettrait à l'armée française de s'exonérer de ses responsabilités.